



**Distribution de masques de protection
supplémentaires**

B.P.50
L-4901 Bascharage
Tél. : 500 552-1

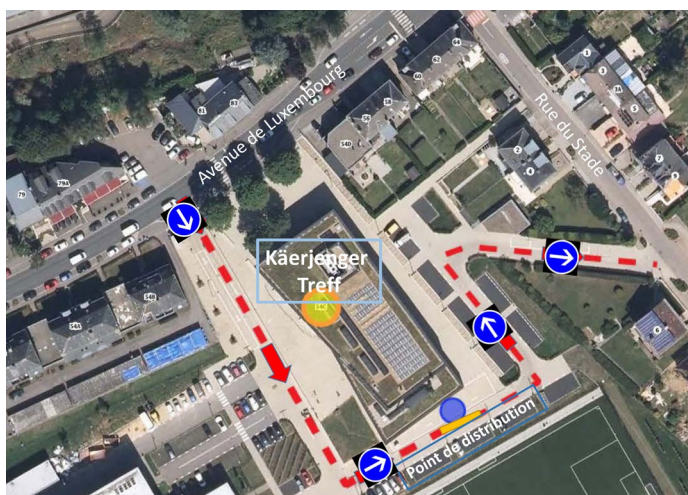
Suite à la décision du gouvernement luxembourgeois de distribuer à tout citoyen âgé de plus de 16 ans 50 masques de protection supplémentaires, le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng tient à informer ses citoyens qu'un **point de retrait** sera organisé sur le parking derrière le

Centre culturel « Käerjenger Treff » (54C, Avenue de Luxembourg à Bascharage)

Du lundi 18 au vendredi 22 mai de 7 à 18 heures

sauf jeudi, le 21 mai (Jour férié de l'Ascension)

et samedi 23 mai de 8 à 12 heures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 mai 2020

BON DE RETRAIT

Objet : COVID-19 - Deuxième distribution de masques protecteurs

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a l'honneur de vous informer qu'en date du 4 mai 2020 il a décidé en conseil de procéder, avec le soutien des communes et du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), à une distribution gratuite de 50 masques protecteurs à chaque résident du Luxembourg, âgé de 16 ans au moins.

Dès que la distribution sera organisée, votre commune vous informera des lieux de retrait et des dates auxquelles vous pourrez retirer vos masques protecteurs sur présentation du présent courrier, ainsi que des modalités particulières de distribution aux personnes vulnérables. Vous êtes prié de vous présenter pour le retrait seulement lorsque vous disposerez de ces informations.

Au cas où votre commune met en place un point de distribution, et afin de réduire autant que possible les déplacements, il est recommandé qu'une seule personne par ménage se présente pour retirer les masques, munie des bons de retrait des autres membres du ménage.

Une fiche explicative avec des consignes relatives au port du masque protecteur peut être consultée sur le site Internet www.PasSansMonMasque.lu.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Lettre non signée

L'accès en voiture se fera en sens unique à partir de l'avenue de Luxembourg, et un système de « drive-in » permettra une distribution dans le respect des consignes sanitaires liées au COVID-19.

Il est indispensable d'amener le(s) **bon(s) de retrait** du gouvernement, reçu le 13 mai 2020 par courrier postal. La distribution est réservée aux seuls habitants de la commune de Käerjeng.

Afin de réduire autant que possible les déplacements, il est recommandé **qu'une seule personne par ménage** se présente pour retirer les masques, munie des bons de retrait des autres membres du ménage.

Les personnes âgées de plus de 70 ans ou vulnérables, qui n'ont pas de possibilité de se déplacer ou de faire retirer leurs masques par des proches, peuvent **appeler le 500 552 300 du lundi 18 au mercredi 20 mai de 8 à 12 heures**. Les masques leur seront livrés par des agents communaux.

Nous tenons à vous rappeler que la façon la plus efficace d'éviter la propagation du virus COVID-19 consiste toujours à respecter les gestes sanitaires de barrière et à garder la distanciation physique des 2 mètres.

Une fiche explicative avec des consignes relatives au port du masque protecteur peut être consultée sur le site Internet www.PasSansMonMasque.lu

Le collège des bourgmestre et échevins



Verteilung von zusätzlichen Schutzmasken

B.P.50
L-4901 Bascharage
Tél.: 500 552-1

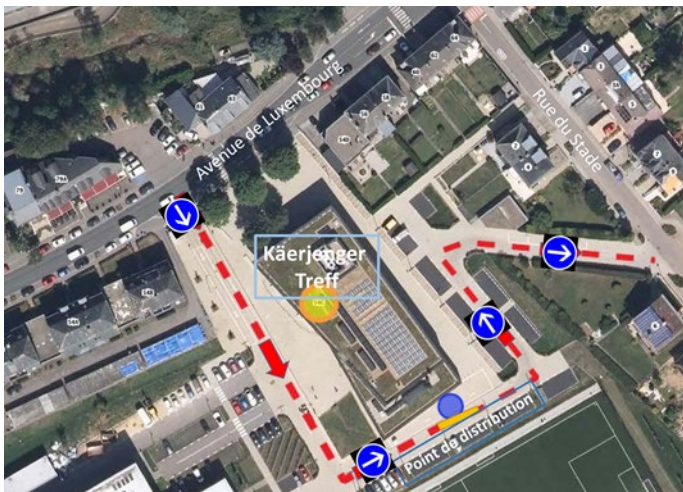
In Folge der Entscheidung der luxemburgischen Regierung allen Einwohnern über 16 Jahren 50 zusätzliche Schutzmasken zur Verfügung zu stellen, teilt der Schöffenrat der Gemeinde Käerjeng seinen Bürgern mit, dass eine **Verteilerstelle** eingerichtet wird auf dem Parkplatz hinter dem

Kulturhaus „Käerjenger Treff“ (54C, Avenue de Luxembourg in Niederkerschen)

vom Montag, dem 18. bis Freitag, dem 22. Mai von 7 bis 18 Uhr

außer am Donnerstag, 21. Mai (Christi Himmelfahrt - Feiertag)

und am Samstag, dem 23. Mai von 8 bis 12 Uhr



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 mai 2020

BON DE RETRAIT

Objet : COVID-19 - Deuxième distribution de masques protecteurs

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a l'honneur de vous informer qu'en date du 4 mai 2020 il a décidé en conseil de procéder, avec le soutien des communes et du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), à une distribution gratuite de 50 masques protecteurs à chaque résident du Luxembourg, âgé de 16 ans au moins.

Dès que la distribution sera organisée, votre commune vous informera des lieux de retrait et des dates auxquelles vous pourrez retirer vos masques protecteurs sur présentation du présent courrier, ainsi que des modalités particulières de distribution aux personnes vulnérables. Vous êtes prié de vous présenter pour le retrait seulement lorsque vous disposerez de ces informations.

Au cas où votre commune met en place un point de distribution, et afin de réduire autant que possible les déplacements, il est recommandé qu'une seule personne par ménage se présente pour retirer les masques, munie des bons de retrait des autres membres du ménage.

Une fiche explicative avec des consignes relatives au port du masque protecteur peut être consultée sur le site Internet www.PasSansMonMasque.lu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Lettre non signée

Die Zufahrt zur Verteilerstelle erfolgt im Einbahnverkehr von der Avenue de Luxembourg aus. Ein „Drive-in System“ ermöglicht die Verteilung der Masken gemäß den COVID-19 Gesundheitsvorschriften vorzunehmen.

Es ist absolut notwendig ihre(n) **Gutschein(e)**, welche(r) Ihnen am 13. Mai 2020 von der Regierung per Post zu gestellt wurde(n), vorzuzeigen um Ihre Masken ausgehändigt zu bekommen. Die Verteilung ist ausschließlich für Bürger der Gemeinde Käerjeng.

Wir empfehlen des Weiteren, dass **nur eine Person pro Haushalt** die Masken aller Haushaltsmitglieder abholt.

Einwohner, die älter als 70 Jahre oder COVID-19 gefährdet sind, und welche keine Möglichkeiten haben sich zur Verteilerstelle zu begeben oder keine Angehörigen haben, welche dies für sie besorgen können, sollen sich unter der **Rufnummer 500 552 300 von montags, 18. Mai bis mittwochs, 20. Mai zwischen 8 und 12 Uhr** melden. Gemeindeangestellte werden den betroffenen Bürgern anschließend die Masken nach Hause bringen.

Wir erinnern weiterhin daran, dass der beste Schutz gegen die Ausbreitung des COVID-19 Virus nach wie vor eine strikte Befolgung der sanitären Schutzgesten, sowie das Einhalten des sozialen Mindestabstandes von 2 Metern zu einander, ist.

Anweisungen zum Tragen einer Schutzmaske finden Sie auf der Website www.PasSansMonMasque.lu